

Le projet présenté, lié à la filiale Aquafrais, appartenant au groupe des supermarchés Grand Frais, porte sur la création et l'exploitation d'une ferme aquacole de production de bars et de daurades sur le territoire de la commune de Cannes, à la limite de Golfe-Juan. En cumulant la production avec d'autres sites d'aquaculture proches, la production annoncée sera de 1200 tonnes par an, elle est actuellement d'environ 600 tonnes par an.

Considérant ce projet, nous sommes au stade de l'élevage semi-industriel, élevage qui impacte toujours à la fois le milieu environnant et les activités de pêche artisanale locale qui offrent des avantages écologiques, économiques, sociaux et culturels indispensables. A noter qu'à la fois génératrice d'emplois pour de faibles volumes de captures et une bonne valorisation, la pêche artisanale est la seule garante d'une transition vers une pêche durable, face au rouleau compresseur que représente l'industrie du poisson. Golfe-juan est en premier lieu un port de pêcheurs traditionnel qui se doit d'être préservé.

Il faut aussi comprendre que ce projet de ferme aquacole s'effectue dans un contexte où l'exploitation des poissons d'élevage est devenu un secteur industriel qui connaît une croissance exponentielle depuis plusieurs années dans le monde, le tout, toujours au détriment de la préservation de l'environnement et de la pêche durable.

1. Impact environnemental

> Conformément au code de l'environnement, tout projet de cette ampleur doit prouver l'absence voire les conséquences positives sur la biodiversité. L'étude d'impact de la ferme aquacole ne démontre pas les conséquences de l'implantation et de l'exploitation à moyen et à long terme sur les espèces du site protégé Natura 2000 de la ZSC FR9301573 - « Baie et Cap d'Antibes – Iles de Lérins » et des deux zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) marine.

> L'aquaculture industrielle ou semi-industrielle entretient le développement de la pêche minotière, celle qui cible les poissons de "bas étage" dans les chaînes alimentaires afin d'en produire des huiles et des farines pour l'alimentation des poissons d'élevage comme les poissons carnivores de la ferme aquacole de Golfe Juan. D'ailleurs ces farines interviendront au moins à 25% de la denrée alimentaire des poissons de cette ferme. Les poissons des farines sont pourtant des poissons comestibles qui ont un pourcentage de toxicité (lié à une faible bioaccumulation des polluants marins) moins élevé pour l'Homme et qui aujourd'hui voient leur population diminuer drastiquement.

Si on évoque le label MSC étiqueté sur des farines de poissons produites pour garantir une pêche durable, celui-ci est souvent utilisé par les industriels, il n'est pas aujourd'hui suffisamment

SOURCE : <https://bloomassociation.org/>

Rien ne garantit non plus que l'alimentation des poissons d'élevage de la ferme aquacole ne soit pas à court, moyen et long terme constituée par des farines animales à bas coût provenant de porcs ou de volailles transformés (PAT). Leur usage est approuvée dans l'Union Européenne.

> Pour finir, il a été démontré que les poissons sauvages se nourrissent également de cette alimentation autour des zones d'élevage. D'après les pêcheurs locaux, il n'est pas rare de trouver déjà actuellement dans le système digestif des poissons sauvages des granulés provenant de l'alimentation des poissons d'élevage.

Ce qui pose un problème de traçabilité et d'étiquetage pour la commercialisation des poissons sauvages. En passant à une ferme aquacole semi-industrielle à Cannes, on augmente forcément ces interférences néfastes avec la pêche locale durable.

2. Bien être animal

On ne peut pas évoquer la création d'une ferme aquacole produisant à elle seule environ 800 tonnes de poissons par an sans parler de bien être animal. Outre les techniques d'abattage des poissons, c'est toute la durée de vie qu'il convient d'appréhender (élevage, transport, abattage). Ici le caractère semi-industriel de la ferme, sa profondeur, son étendue laissera peu d'espace de vie aux poissons au regard de la production annoncée.

3. Aucune analyse sur les conséquences du réchauffement climatique

L'étude d'impact ne montre pas de bilan de l'évolution du projet en tenant compte des conséquences du réchauffement climatique.

Deux facteurs devraient être analysés sur le long terme : l'augmentation de la température de l'eau et l'élévation du niveau de la mer.

> Concernant l'augmentation de la température des eaux :

Les conséquences seront néfastes entraînant un développement des bactéries pathogènes touchant les poissons mais également indirectement l'Homme. L'utilisation excessive des antibiotiques dans ce cadre voire la mortalité des poissons sont des risques importants.

Le mémoire de la société d'audit Creaocéan contre ce point de vue en rappelant qu'Aquafrais aura recours à la vaccination des jeunes alevins mais nous savons que selon les maladies, des vaccins sans rappel ultérieur sont beaucoup moins efficaces.

De plus, ils indiquent, sans évoquer aucun bilan climatique futur, que ce type d'élevage des poissons carnivores est déjà présent dans d'autres pays chauds méditerranéens. Sauf qu'ils ne disent pas que ces pays n'ont pas la même réglementation qu'en France et s'ils utilisent beaucoup d'antibiotiques au sein des élevages, ce qui semblerait être le cas.

Un article récent de l'institut pour la Recherche et le Développement en France explique que l'aquaculture va devenir le point chaud de l'antibiorésistance et pointe en particulier les pays du Sud (climat chaud) pour leur utilisation excessive des antibiotiques (Voir article et carte incluse).

En ces termes :

"L'aquaculture recourt aujourd'hui massivement aux antibiotiques pour lutter contre les maladies infectieuses menaçant les animaux d'élevage. Associée à la contamination d'origine terrestre des cours d'eau, cette utilisation médicamenteuse – qui ira croissante – contribue à la sélection, à l'émergence et à la propagation de pathogènes (bactéries) résistants aux antibiotiques. Dans les pays du Sud, l'utilisation d'antibiotiques dans la production animale dépasse désormais l'utilisation de ces médicaments pour l'être humain. Ceci contribue de manière significative à l'émergence et à la propagation de bactéries résistantes aux antibiotiques, l'une des principales menaces du XXIe siècle, rappelle l'OMS. Sur 60 antibiotiques actuellement utilisés en aquaculture, 40 sont listés par l'OMS comme étant « extrêmement importants » : leur utilisation doit rester contrôlée et limitée afin de minimiser l'antibiorésistance et donc de préserver leur efficacité. On le comprend, il est urgent de renforcer, de contrôler et de signaler l'utilisation de ces antibiotiques en aquaculture." On comprend ainsi que le réchauffement climatique ne va pas régler ce problème d'antibiothérapie mais l'amplifier. Ce faisant on augmente l'antibiorésistance très néfaste pour l'homme. Le projet ne tient pas absolument pas compte de cet aspect-là pourtant très documenté scientifiquement."

SOURCE : <https://lemag.ird.fr/fr/avec->

> Concernant l'élévation du niveau de la mer :

Des scientifiques indépendants, certains font parti du GIEC, ont participé à un rapport complet sur l'impact du réchauffement climatique en méditerranée.

Ils estiment que d'ici à 2050, la hausse (du niveau de la Méditerranée) sera entre 15cm et 33cm, jusqu'à 1m d'ici à 2100. Le processus est irréversible quelles que soient les mesures prises dans les décennies à venir. Les impacts sont les risques liées au surcotes marines (tempêtes), l'érosion des littoraux et plages.

Parallèlement, on observe déjà dans le sud de la France des épisodes pluvieux intenses plus forts, de l'ordre de +20%. Les scénarios futurs indiquent aussi que cette tendance va se continuer, avec des épisodes Méditerranéens plus intenses (plus d'eau quand il pleut fort).

SOURCE : Rapport du Medecc <https://www.medecc.org/>

Aucune évocation de ces conséquences sur le projet n'ont été envisagées. En particulier, on peut évoquer la fuite des poissons d'élevage ponctuellement mais surtout en cas de dégradation des cages lors des tempêtes. L'envahissement en grand nombre dans le milieu marin se fera au détriment des espèces sauvages. En effet, les problèmes des espèces invasives sont bien connus localement et documentés : baisse des ressources dans le milieu, réduction des chaînes alimentaires, reproduction avec les espèces sauvages, disparition d'espèces sauvages...

Synthèse : L'étude d'impact du projet semble rester volontairement incomplète sur plusieurs thématiques pourtant très bien documentées par les données scientifiques, elle augure des conséquences néfastes sur la zone natura 2000, sur l'écosystème local plus largement, évoque peu le bien être animal et ne prend en aucun cas la mesure des conséquences du réchauffement climatique. Du point de vue écologique mais aussi économique, la pêche locale artisanale, seule garante d'une pêche durable, subira directement les impacts de ce projet écocide.

Nous rappelons que la région PACA vient d'être désignée comme région pilote de la planification écologique et il est clair que ce type de projet va à l'encontre de cet engagement qui se veut exemplaire.

Le groupe citoyen PACTES

Représenté par nos portes paroles élues au Conseil Municipal :
Virginie Ferreira Barbosa, Emmanuelle Cantoni